

1865

Désiré de Haerne

**DE L'ENSEIGNEMENT
SPÉCIAL DES
SOURDS
MUETS**

**CONSIDÉRÉ, DANS LES
MÉTHODES PRINCIPALES,
D'APRÈS LA TRADITION
ET LE PROGRÈS**

Domaine public

Éditions du Fox

INTRODUCTION

L'enseignement spécial des sourds-muets, c'est-à-dire celui qu'on leur donne dans des institutions qui leur sont spécialement destinées, a été envisagé longtemps comme un progrès et même comme le seul moyen de rendre ces malheureux à la société. Ce n'est guère que depuis une trentaine d'années qu'on conteste cette vérité et qu'on prétend que les méthodes suivies dans les écoles ordinaires suffisent pour atteindre ce but et pour développer complètement l'intelligence de ces êtres disgraciés. Cette erreur a sa source dans l'inexpérience, dans l'esprit de système et surtout dans une fausse appréciation de la nature des méthodes spéciales à l'usage des sourds-muets, méthodes qui partent de deux principes différents, qu'il importe d'approfondir pour faire comprendre la nécessité de l'enseignement spécial.

Les deux principales méthodes fondées sur ces principes, et qui s'écartent le plus l'une de l'autre, sont la méthode dite française, qui remonte à l'abbé de l'Épée, et la méthode dite allemande qui a été réduite en système et vulgarisée d'abord par Samuel Heinicke, instituteur des sourds-muets, à Leipsig. La première s'appuie avant tout sur la mimique combinée avec l'écriture, sans exclure toutefois l'articulation ; la seconde fait de l'articulation une partie essentielle de l'enseignement, y joint l'écriture comme un élément indispensable, mais ne voit dans la mimique qu'un moyen accessoire, qu'elle cherche généralement à supprimer aussitôt que possible. Ces deux méthodes ont donné naissance à bien d'autres, dérivées de l'une des deux ou de la combinaison de l'une avec l'autre. De là une

I

APERÇU HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS⁸

Le sourd-muet a été repoussé ou abandonné dans la société jusqu'aux temps modernes. Non pas qu'on n'ait rien fait avant cette époque pour son instruction, non ; car nous trouvons déjà aux xv^e et xvi^e siècles, et même plus tôt, des essais tentés dans ce but ; mais ces exemples restèrent isolés ou inconnus jusqu'à la fin du siècle dernier, époque à laquelle furent créées les institutions spéciales ; alors on reconnut et l'on reconnaît de plus en plus l'importance de cet enseignement. C'est par l'instruction que le sourd-muet s'introduit dans la famille humaine, qu'il y occupe une place honorable, qu'il est mis en possession de ses droits naturels et civils, et qu'il devient capable de pourvoir à son existence par ses propres efforts.

Mais qu'a-t-on fait, en général, pour le sourd-muet ? Telle est la question que je me propose d'examiner, au point de vue de l'histoire, en remontant aux temps les plus reculés et en exposant les faits aussi succinctement que possible.

8-. Voir : *Organ der Taubstummen- und Blinden-Anstalten*. — *Dictionnaire de dactylogogie*, publié par l'abbé Migne. — *Institution des sourds-muets*, par l'abbé de l'Épée. — *Esquisse historique du surdi-mutisme*, par M. Kilian. — *Recherches historiques sur l'art d'instruire les sourds-muets*, par M. le baron de Gerando. — *L'abbé de l'Épée, sa vie, son apostolat*, etc., par Ferd. Berlhier. — *Annual reports of the Columbia institution at Washington*, etc.

II CONTROVERSE ENTRE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE ET SAMUEL HEINICKE, DÉFÉRÉE À L'ACADÉMIE DE ZURICH

Rien ne caractérise mieux la différence qui existe entre les deux principales méthodes d'enseignement des sourds-muets, que la controverse qui eut lieu entre les deux célèbres instituteurs, qui en posèrent les bases et formèrent ainsi deux écoles, dont l'une s'est maintenue surtout en France et l'autre en Allemagne. Cette polémique, qui eut lieu par correspondance en langue latine, offre encore aujourd'hui un véritable intérêt, non seulement au point de vue de l'enseignement spécial des sourds-muets et de la tradition qui s'y rattache, mais aussi en ce qui concerne les questions psychologiques qu'elle avait soulevée et qu'on y voit traitées à fond par les deux maîtres, et particulièrement par le gymnase ou l'académie de Zurich, qui décide entre eux. L'abbé de l'Épée explique lui-même, dans un préambule, la cause du différend et de l'appel qui fut fait à plusieurs corps savants, qui déclinèrent l'examen de la question, et, enfin, à l'académie de Zurich, qui l'accepta et qui, par la position neutre de la nation suisse, offrait toutes les garanties d'impartialité entre les deux rivaux, l'un Français et l'autre Allemand. Ce corps savant se chargea d'étudier leurs méthodes et d'en peser la valeur relative, afin de pouvoir porter un jugement en connaissance de cause. Toutefois l'académie s'attacha plutôt à venger la méthode de l'abbé de l'Épée, qui lui était parfaitement connue, des attaques de son antagoniste, qu'à condamner celle de Heinicke, que celui-ci entourait

III

LA MÉTHODE DITE FRANÇAISE, DÉRIVÉE DE CELLE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE

Les Allemands rattachent à la méthode française presque toutes celles qui ne prennent pas l'articulation pour un élément essentiel, quelles que soient d'ailleurs les divergences qui existent entre elles. Ils les regardent toutes comme dérivées de celle de l'abbé de l'Épée. Les écoles mêmes qui ont été établies hors de France, à diverses époques, d'après les procédés du célèbre instituteur français, en Angleterre, en Hollande, en Belgique, en Russie, aux États-Unis, ainsi que dans quelques contrées allemandes, doivent être rangées, d'après ce système de classification, sous la dénomination commune d'écoles fondées sur la méthode française. Bien qu'on puisse ne pas adopter cette manière de voir, toujours est-il qu'elle a quelque chose de rationnel, en ce qu'elle établit une distinction entre les deux systèmes d'enseignement qui s'éloignent le plus l'un de l'autre. Aussi est-ce à ce point de vue qu'il convient de se placer, pour comprendre ce qu'il y a de trop exclusif dans l'appréciation réciproque des méthodes, et pour faire ressortir les points de contact et les moyens de rapprochement qui existent entre elles. L'étude de l'enseignement des sourds-muets nous ramène donc à l'examen des méthodes fondamentales, celle de l'abbé de l'Épée et celle de Samuel Heinicke, dont on a pu déjà se former une idée générale par les considérations exposées dans les chapitres précédents et surtout dans le dernier. Mais il importe d'examiner en détail ces deux méthodes, auxquelles

IV. LA MÉTHODE DITE ALLEMANDE, DÉRIVÉE DE CELLE DE HEINICKE

La méthode qui fait de l'articulation un élément essentiel dans l'enseignement des sourds-muets, s'appelle la *méthode allemande*, parce qu'elle est originaire d'Allemagne, dans son ensemble, et qu'elle est généralement admise dans les institutions de ce pays, bien qu'elle ait été adoptée aussi dans d'autres. Elle a pour auteur, et premier propagateur dans les contrées germaniques, d'après ce qu'on a vu plus haut, Samuel Heinicke, qui fut le fondateur de la première institution spéciale de sourds-muets dans sa patrie, comme l'abbé de l'Épée le fut en France, et qui vulgarisa par ce moyen l'enseignement de ces malheureux. La réputation que s'est faite Heinicke en Allemagne par son Institution et par ses publications, n'a pas été assez bien appréciée dans les autres pays ; elle mérite néanmoins l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'importante question de la régénération sociale des sourds-muets. Un coup d'œil sur les principales phases de sa vie, trop peu connue, nous paraît nécessaire pour servir d'introduction à l'étude de l'école allemande, qu'il a créée.

Samuel Heinicke naquit, en 1729, au village de Nautzschutz, sur la Sale, environ dix-sept ans après l'abbé de l'Épée, et mourut en 1790, une année après la mort du célèbre fondateur de l'Institution de Paris. Il manifesta de bonne heure un goût prononcé pour les études scientifiques, goût dans lequel il fut longtemps contrarié par ses parents, qui s'occupaient

V DE LA CONCILIATION DES DEUX PRINCIPALES MÉTHODES

En lisant certains écrits relatifs à l'enseignement des sourds-muets, on est porté à croire que la différence qui existe entre les deux méthodes principales n'est qu'accessoire, qu'elle n'est que du plus au moins, et qu'on ne critique de part et d'autre que des excès qu'on croit apercevoir dans la forme plutôt que dans le fond des procédés pédagogiques. Ainsi M. Léon Vaisse, dans une brochure récente¹¹³, s'énonce à ce sujet dans les termes suivants : « Cet enseignement (de l'articulation) a eu le tort de beaucoup de choses humaines. La portée en a été exagérée par les uns, elle a été injustement méconnue par d'autres.

Les instituteurs français qui, à une époque, négligèrent trop cette culture artificielle de la parole chez le sourd-muet sans l'avoir jamais pourtant complètement abandonnée, lui donnent aujourd'hui, *dans les exercices de leurs élèves*, la place que lui assignent *les résultats pratiques qui peuvent en être obtenus*. » Ces paroles caractérisent parfaitement la situation des institutions françaises en ce qui concerne la méthode de l'articulation ; mais elles ne sont nullement applicables à ce qui se passe dans la plupart des établissements germaniques, savoir : ceux de l'Allemagne et des pays où domine l'esprit allemand. On

113-. *Historique et principes de l'art d'instruire les sourds-muets*. Paris, 1865.

VI. DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS EN DEHORS DES INSTITUTIONS SPÉCIALES

S'il est un fait établi par la tradition en matière d'enseignement, c'est celui de la nécessité des écoles, où l'on donne une éducation qui se distingue de celle de la famille, quoiqu'on puisse trouver réunis, sous le toit paternel, les éléments qui constituent l'enseignement spécial de l'école. Les institutions consacrées à l'instruction des sourds-muets sont aux écoles ordinaires ce que celles-ci sont par rapport à l'enseignement domestique. Elles sont spéciales, bien que l'on puisse enseigner à la rigueur, à l'école commune, les branches particulières qui se rapportent à la condition des sourds-muets. L'existence des institutions spéciales pour les sourds-muets tient aux causes qui ont fait établir les écoles en général, et repose également sur la tradition : car, quoique ces institutions soient de date récente, elles existaient en germe dans les précédents pédagogiques, depuis des siècles, et leur utilité n'avait jamais été contestée avant leur érection ; mais le défaut d'expérience et les circonstances inhérentes à l'état social¹⁴³ n'avaient pas

143-. Les sourds-muets appartenant en grande majorité à des parents pauvres et devant être recrutés dans un rayon assez étendu, on conçoit qu'il était presque impossible de les réunir dans des asiles spéciaux, à une époque où les communications étaient très difficiles, et où l'action de la charité se concentrait pour ainsi dire dans chaque localité.

APPENDICE A.
STATISTIQUES RELATIVES
AUX SOURDS-MUETS
DANS LES PRINCIPAUX PAYS DU MONDE

Les causes physiques et morales de la surdi-mutité sont multiples, mais les auteurs qui s'en sont occupés sont loin d'être d'accord, soit qu'ils ne les embrassent pas dans leur généralité, qu'ils ne considèrent pas la complication qui peut résulter du concours de circonstances tendantes, soit à développer, soit à diminuer les cas de cette triste infirmité. Quoiqu'il en soit, on remarque de grandes différences de pays à pays, et c'est pour cela qu'il convient de recueillir les statistiques concernant les sourds-muets dans le plus grand nombre de pays possible¹⁸¹, où il existe des institutions de sourds-muets. C'est ce que j'ai tâché de faire dans le tableau ci-après, qui a été formé d'après les documents suivants :

- 1° *Encyclopedia britannica* (1842) ;
- 2° *les Aveugles et les Sourds-Muets*, par Alex. Rodenbach (1855) ;
- 3° *Organ der Taubstummen und Blinden-Anstalten in Deutschland* ;
- 4° D^r Eduard Schmalz : *Ueber die Taubstummen und ihre Bildung* (1838) ;

181- On rencontre des institutions de sourds-muets dans des contrées où l'on n'a pu obtenir jusqu'ici des renseignements statistiques sur ces malheureux, mais où on les suppose assez nombreux. Telles sont les localités suivantes : Abo (Finlande), Smyrne. Rio-Janeiro, le Bengale, etc.

APPENDICE B
ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES DE
L'INSTRUCTION DES SOURDS-MUETS
DANS LES PRINCIPAUX PAYS, SURTOUT
DANS CEUX QUI VOISINENT LA BELGIQUE

Ces dépenses varient beaucoup, non seulement entre les internats et les externats, comme on le conçoit, mais aussi à raison du nombre des instituteurs attachés à chaque établissement, d'après les méthodes qui y sont suivies et d'après d'autres circonstances qui dépendent des usages des divers pays. La réflexion suffira pour en apprécier l'importance relative ; mais on comprendra que moins cet enseignement spécial est dispendieux, plus il facilite l'admission des élèves qui, pour la grande majorité, appartiennent à des parents qui sont hors d'état de payer la pension de leurs enfants, soit comme internes dans l'institution, soit chez les particuliers chez lesquels on doit les loger, lorsqu'ils sont étrangers à la localité où il n'y a pas d'internat.

En Allemagne, Cologne est une ville qui ont le plus de rapport avec la Belgique. L'Institution qui y fleurit, n'a pas d'internat. Le compte décennal de cette maison, clos le 31 décembre 1860, se chiffre comme suit :

Revenus	Thalers.	57.256	24	10
Dépenses		56.318	14	11
Boni	Thalers.	938	9	11

Chez le même éditeur, aux Essarts-le-Roi

Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française, Yves Delaporte, 2007.

Écrire les signes, Marc Renard, 2004.

Gédéon, non-sens et p'tits canards, Yves Lapalu, édition numérique, 2012.

Gestes des moines, regard des sourds, Aude de Saint-Loup, Yves Delaporte et Marc Renard, 1997.

Gros signes, Joël Chalude et Yves Delaporte, 2006.

Je suis sourde, mais ce n'est pas contagieux, Sandrine Allier, 2010.

Là-bas, y'a des sourds, Pat Mallet, 2003.

La lecture labiale, pédagogie et méthode, Jeanne Garric, 2011.

La tête au carreau, Antoine Tarabbo, 2006.

Le Cours Morvan, impossible n'est pas sourd, Martine et Marc Renard, 2002.

Léo, l'enfant sourd, tome 1, Yves Lapalu, 1998.

Léo, l'enfant sourd, tome 2, Yves Lapalu avec Xavier Boileau et Michel Garnier, 2002.

Léo retrouvé, Yves Lapalu, 2009.

Le retour de Velours, Éliane Le Minoux et Pat Mallet, 2007.

Les durs d'oreille dans l'histoire, Pat Mallet, 2009.

Les sourds dans la ville, surdités et accessibilité, Marc Renard, troisième édition, 2008.

Les Sourdoués, Sandrine Allier, 2000.

Le Surdilège, cent sourdes citations, Marc Renard et Pat Mallet, 2009.

Sans paroles, Pat Mallet, 2012.

Sourd, cent blagues ! Petit traité d'humour sourd, tome 1, Marc Renard et Yves Lapalu.

Sourd, cent blagues ! Tome 2, Marc Renard et Yves Lapalu, 2000.

Sourd, cent blagues ! Tome 3, Marc Renard et Michel Garnier, 2010.

Tant qu'il y aura des sourds, Pat Mallet, 2005.

Domaine public

Cette collection propose des rééditions de textes célèbres dans une version modernisée plus facile à lire que les originaux.

Nous espérons l'enrichir progressivement.

Ces œuvres sont tombées dans le domaine public. Elles sont libres de droits. C'est pourquoi l'utilisation des fichiers est libre de droits numériques.

Seule l'utilisation commerciale de ces versions est interdite.

Pour chaque livre nous proposons un extrait en téléchargement direct et la version intégrale (en téléchargement après un « achat » à 0 €).

Visitez notre site :

www.2-as.org/editions-du-fox